

**CESSION DU FONDS DE COMMERCE
DE SARL PETIT COIN D'ASIE**

**Date limite du dépôt des offres
le 30/11/2025 à 12h**

Par jugement en date du 9 septembre 2025, le TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL PETIT COIN D'ASIE sise 52 Rue Saint-Jean à GAILLAC (81600).

Ce même jugement a désigné Maître Laetitia MARTINEAU aux fonctions de liquidateur judiciaire.

En cette qualité le liquidateur, conformément aux dispositions des articles L.642-19 et suivants s du code de commerce, déclare qu'il est envisagé la cession du :

**Fonds de commerce de la société PETIT COIN D'ASIE
52 Rue Saint-Jean
81600 GAILLAC**

**INFORMATION PREALABLE**

Le présent document est établi au vu des éléments et informations reçus à ce jour sans que le rédacteur puisse en garantir l'exhaustivité et sans que la responsabilité du liquidateur puisse être engagée pour toute inexactitude dans les éléments qui lui ont été remis.

Tout candidat intéressé doit réaliser ses investigations afin de former son propre jugement sur les présentes informations et s'entourer de conseils professionnels adéquats, afin de tenir compte de toutes les conséquences financières, légales, sociales et fiscales liées à la présente opération.

DESCRIPTION DES ELEMENTS COMPOSANT LE FONDS DE COMMERCE

1. Informations sur le fonds de commerce :

Le fonds de commerce a été créé le 25 avril 2019.

Activité : Restauration rapide de spécialités asiatiques à emporter

Situation locative : **Cf. fiche bail ci-après.**

Données comptables :

Exercice clos	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	85.764,71 €	129.464,50 €	117.953,87 €
Résultat de l'exercice	-1.671,11 €	13.400,16 €	9.305,25 €

2. Le fonds de commerce comprend les éléments incorporels et corporels :

- **Eléments incorporels**

- Droit au bail des locaux situés 52 Rue Saint-Jean – 81600 GAILLAC,
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne, nom commercial

L'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

- **Eléments corporels**

Le mobilier, matériel et stock en pleine propriété selon inventaire établi par la Maître Philippe AMIGUES, Commissaires de Justice, selon extrait joint en annexe, **sous réserve des actifs pouvant faire l'objet d'une revendication dont le candidat s'engagera à faire son affaire personnelle.**

3. Renseignements relatifs au personnel :

La société PETIT COIN D'ASIE n'employait aucun salarié à la date de la liquidation judiciaire.

Afin de préserver les droits des salariés vis-à-vis de la garantie du CGEA (UNEDIC AGS), le licenciement du salarié pour motifs économiques a été effectué. Le candidat devra déclarer faire son affaire de toute priorité de réembauchage.

4. Contrats fournisseurs :

Aucun contrat fournisseur ne peut être cédé, chaque candidat fera son affaire personnelle de la reprise des contrats fournisseurs.

5. Visite des locaux :

Pour toute visite des locaux, il convient de prendre contact avec l'Etude de Maître MARTINEAU au 05.63.72.03.78 ou à l'adresse mail *contact@etude-martineau.fr* .

FICHE D'IDENTIFICATION DU BAIL
SOUS TOUTES RÉSERVES EU ÉGARD AUX ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS

Bail commercial : bail initial conclu pour une durée de 9 années, lequel a commencé à courir le 15/05/2020 pour se terminer le 14/05/2029.

Adresse des locaux : 52 Rue Saint-Jean – 81600 GAILLAC

Désignation : un immeuble à usage commercial comprenant au rez-de-chaussée un local commercial avec sous-sol, vitrine ainsi qu'une pièce à usage de bureau comprenant des toilettes et une vitrine donnant sur la rue.

Destination : exploitation de restauration rapide de spécialités asiatiques à emporter.

Loyer mensuel : 465,75 € TTC hors charges.

Dépôt de garantie : 900,00 €.

Il est par ailleurs rappelé que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

MODALITÉS ET CONTENU DE L'OFFRE

Les offres d'acquisition devront être fermes et définitives, et dépourvues de toute condition suspensive ou résolutoire de nature à faire obstacle à la réalisation de la cession.

Les offres d'acquisition doivent comporter :

- La présentation du candidat repreneur ;
- Le prix d'acquisition à hauteur de l'intégralité du prix offert net vendeur, hors droits, hors frais, hors charges.
- L'acquéreur devra en sus du prix, prendre à sa charge le remboursement des loyers dus depuis le jugement d'ouverture de liquidation judiciaire

1. La présentation du candidat acquéreur :

Concernant l'identité de l'acquéreur il convient de communiquer :

- S'il s'agit d'une personne morale :
 - Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social,
 - Un extrait Kbis (de moins de trois mois),
 - Le dernier bilan,
 - L'état des inscriptions des privilèges et publications,
 - La photocopie d'une pièce d'identité du dirigeant et des associés.
- S'il s'agit d'une personne physique :
 - L'état civil complet (nom, date et lieu de naissance, adresse, nationalité, situation de famille, contrat de mariage),
 - Le lieu de résidence,
 - La photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
 - Les 2 derniers avis d'imposition.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne est possible : selon qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique à laquelle l'acquéreur entend se substituer, il conviendra de joindre les documents réclamés ci-dessus.

Si la société est en cours de constitution, l'état civil du futur dirigeant, des futurs porteurs ou actionnaires ainsi que leur participation dans le capital devront être précisés, une clause de substitution en termes généraux n'étant pas admise.

L'acquéreur devra indiquer :

- **Le projet de reprise :** présentation synthétique du projet rattaché à l'achat du fonds de commerce.
- **Le prix :** exprimé en euros, le prix est stipulé « **net vendeur** », soit hors droits, frais et honoraires afférents à la cession.

Le prix devra être **ventilé entre les éléments incorporels, corporel et le stock**. La décomposition du prix doit apparaître clairement dans l'offre de reprise.

2. Garantie du prix de cession

- un **chèque de banque** (et non un chèque bancaire) émis à l'ordre suivant :
« Maître Laetitia MARTINEAU – SARL PETIT COIN D'ASIE »,

3. Une attestation sur l'honneur stipulant (modèle ci-annexé) :

- Qu'il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance entre le candidat et Madame Gwladys OUTAO, conformément à l'article L.642-3 du code de commerce,
- Que le prix est sincère et véritable,
- Que le candidat (personne physique ou personne morale) n'est attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,
- Que le candidat a pris connaissance du présent cahier des charges et de ses conditions et s'engage à les respecter.

4. Une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds (modèle ci-annexé).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ORIGINE DES FONDS

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Certifie sur l'honneur que les sommes qui seront versées au titre de l'acquisition du fonds de commerce PETIT COIN D'ASIE n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens des articles L.561-1 et suivants du code monétaire et financier, 324-1 et suivants, 421-2-2 et 4231-5 du code pénal et 415 du code des douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.

Certifie sur l'honneur que les sommes proviennent de

.....
.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature

**ATTESTATION D'INDEPENDANCE, DE SINCERITE DU PRIX, D'ABSENCE DE
PROCEDURE COLLECTIVE EN COURS ET D'ACCEPTATION DES CONDITIONS
DU CESSION DU FONDS DE COMMERCE**

Je soussigné

.....
.....

Agissant en qualité de

.....
.....

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession.

Déclare me conformer aux dispositions de l'article L.642-3 du code de commerce, et n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance, jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l'objet d'une procédure collective.

En outre cette offre n'est pas faite pour le compte du débiteur, ni des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale faisant l'objet de la procédure collective, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au 2^{ème} degré inclusivement, ni même des contrôleurs.

Déclare n'être attrait dans aucune procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Déclare avoir été rendu destinataire et avoir pris connaissance du cahier des charges établi par le liquidateur judiciaire ainsi que de ses annexes et m'engage à en respecter les dispositions.

Fait à

Le

Signature

Maître Philippe AMIGUES

Commissaire de Justice

J3627

ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES ACTIFS DÉPENDANTS DE LA PROCÉDURE DE

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

SARL PETIT COIN D'ASIE

81600 GAILLAC



Dressé le 18 septembre 2025 au 52 Rue Saint Jean

Jugement du Tribunal de Commerce d'Albi en date du 09 septembre 2025
Greffe N°: 2025002242

Mandataire judiciaire: Maître MARTINEAU Laetitia
Juge Commissaire : Maître MIQUEL Laurent

Dans un coin boutique:

1. Vitrine réfrigérée de marque DIAMOND n° de série 462/2019 modèle UT14/A4/R2, petit comptoir de préparation en granit à l'arrière et deux tiroirs



500

2. Congélateur BOSCH à tiroirs



250

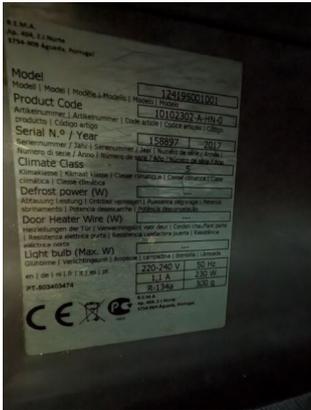
3. Table-bureau en mélaminé



80

4.	<p>Meuble en mélaminé</p> 	50
5.	<p>Caisse enregistreuse tactile, tiroir-caisse, imprimante à tickets JDC</p> 	230

Dans la cuisine, partie emballage :

6.	<p>Table réfrigérée METRO modèle 124195001001de 2017, 3 portes, froid positif</p>  	800
----	--	-----

7.	<p>Etagères inox double niveau</p> 	120
8.	<p>Ensemble d'emballages pour repas à emporter</p>  	80
9.	<p>Piano de cuisson LEISURE 5 feux gaz, double four (60 et 65 litres), gril de 1600W 33 litres, zone maintien au chaud</p>    	850
10.	<p>Meuble bas sec en inox GGMGASTRO ouvrant par deux portes coulissantes</p>  	350

11.	<p>Ensemble de casseroles et poêles</p> 	70
12.	<p>Friteuse double bac inox CASSELIN - 220V</p> 	400
13.	<p>Microondes FAR</p> 	60
14.	<p>Petite table de préparation inox double plateau et deux étagères grille inox</p> 	250

Dans la cuisine, partie préparation :

15. Plonge inox deux bacs deux niveaux, avec dossier et douchette



520

16. Table de préparation inox deux niveaux, dossier



350

17. Ensemble de planches à découper, couteaux, petits ustensiles de cuisine et bacs en plastique



130

18. Armoire réfrigérée double porte Up Green REMA type 124174001001 de 2018



900

19. Blender Moulinex, Hâchoir à viande électrique, auto-cuiseur à riz, cuiseur à riz SHARP



250

20. 2 étagères cornières 2 niveaux



60

21. Meuble bas sec en inox GGMGASTRO ouvrant par deux portes coulissantes et 3 tiroirs



420

22. Armoire réfrigérée double porte JFGN12500DTV PRO INOX 1200L froid négatif



900

Dans un sous-sol à usage de réserve :

23.	<p>Etagères artisanales contenant des emballages cartons et plastiques</p> 	50
24.	<p>Petite trancheuse électrique ELTE AL101</p> 	70

Stock :

25.	<p>Petit stock de boissons (bières japonaises, coca, eau, boissons aux fruits)</p> 	50
-----	--	----

Matériel appartenant à des tiers:

<p>26.</p>	<p>Box</p> <p>Propriété de SFR</p> 	<p>MEMOIRE</p>
<p>27.</p>	<p>TPE</p> <p>Propriété de la Caisse d'Epargne</p> 	<p>MEMOIRE</p>
<p>TOTAL GENERAL</p>		<p>7 790</p>

RECAPITULATIF

	Exploitation
TOTAL GENERAL	7 790

*Fait et dressé par Nous, Maître Anne-Laure FABRE-NADLER,
Commissaire de Justice
à GAILLAC
Le 18 septembre 2025.*

Albi, le 1er octobre 2025



Anne-Laure FABRE-NADLER